

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/08/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 26 août le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Frédéric BRUNETEAU conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du CGCT.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Étaient présents : BRUNETEAU F – YONNET A – BOBRIE P – ROY A – LORET E
– RICHAUDEAU F - REGNIER S - PINEAUD F -JOLLY T et RATEAUD C

Était absent : BERTRAND R

Secrétaire de séance : LORET E

Date de convocation
05/08/2022

OBJET : Salle polyvalente – nouveaux tarifs

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture le :

Monsieur le Maire informe que les délibérations en date du 7 mars 2011 et du 16 mars 2016 fixant les tarifs de la redevance pour la mise à disposition de la salle municipale est incomplète et suggère de fixer un prix de location pour les particuliers qui souhaiteraient louer la salle une soirée en semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

et publication du :

Que le tarif de location pour un soir en semaine sera de :

- 50 € pour les habitants de la commune
- 80 € pour les personnes extérieures.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LE MUNG

Le Maire, Frédéric BRUNETEAU